



ABONNEMENS.

Un mois. 4 fr. Trois mois. 11 . Par la poste. 13 Un No. 20 Les abonnemens commencent à

JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES,

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, Nº 622, et chez Messieurs les Directeurs des

toutes les epoques.	a second residence of the second seco	and the state of t
de LlÉGE(station d'Ans pour Bruxel., Anvers 8 h. 50 m. 2h. 45 m. 2	pour Liége (stat. d'Ans. 7 h. 45 m. 2 h. (7 h. 50 m. 1 h. 45 m. 2 h. (7 h. 50 m. 1 h. 45 m.) et Ostende	pour Bruxelles, Et Anvers, 8h. » »
D'ANS à BERL. DILIG. CRA E Fexhe. fr. 1-25 1 n n t Waremme. 1 75 1 50 1 Landenne. 5 25 2 50 1 7 Tirlemont. 3 75 3 25 2 2 Prix du transport des effets des voyageu Distance : d'Ans à Bruxelles 107,800 m.,	50 » 55 Vertryck 4 75 4 » 2 75 1 75 Duffel-Vieux-Dieu. 8 75 7 50 5 » 3 » Capelle Louvain 5 25 4 50 5 » 1 75 Anvers 8 75 7 50 5 » 5 » Termoj Tarken Louvain 6 75 5 50 5 75 2 25 Vilvorde 8 25 7 ° 4 75 5 » Wetter	en 10 50 8 50 6 % 5 5

ALLEMAGNE. - Francfort, 9 janvier.

On écrit de Berlin , le 4 janvier :

On considère la circonstance qu'on a choisi ce moment pour commencer la réduction des intérêts d'obligation prussiennes, comme une preuve que notre gouvernement est convaincu du maintien de la paix européenne. Si le gouvernement était d'opinion que la question du Luxembourg, qui doit être décidée au commencement de mars, puisse amener un interruption de relations actuelles en Europe, il ne se scrait cer-tes pas exposé à rembourser près de trois millions de thalers. On croit que cette première mesure relative à la dette de la province de Neumarck, dont le gouvernement s'est chargé depuis longtemps, n'est que l'avant coureur de la réduction générale du taux d'intérêts de toutes les dettes publiques de la monarchie.

FRANCE. - Paris, le 14 janvier. CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 12 janvier.

(Présidence de M. Dupin.) M. le président. Nous passons au troisième paragraphe du projet d'adresse. Ce paragraphe est ainsi conçu :

« Vous nous annoncez, sire, qu'en vertu d'engagemens pris avec le saint-siège, nos troupes sont sorties d'Ancône. Nous avons donné d'éclatans témoignages de notre respect pour les traités, mais nous regrettons que cette évacuation ne se soit pas effectuée en des circonstances plus opportunes et avec les garanties que devait stipuler une politique sage et

M. de Jussieu donne lecture de son amendement. Il est

ainsi concu:

« Vous nous annoncez, sire, que les troupes autrichiennes ont quitté la Romagne et que les nôtres sont sorties d'Ancône. La France, après avoir hâté par sa présence le terme de l'intervention étrangère dans les états du saint-siége, dont l'indépendance nous intéresse à un si haut degré, a donné un nouveau témoignage de son respect pour les traités et de la loyauté qui convient à une grande nation. »

M. de Jussieu s'efforce de justifier l'abandon d'Ancône, tout en laissant à M. le président du conseil le soin de raconter en détails les circonstances qui ont amené cette détermi-nation. On n'a eu d'autre but, en s'établissant à Ancône, que de surveiller et de garantir. Il ne faut pas étendre ce but à plaisir, pour trouver des griefs au ministère. Notre but était atteint; nous avions d'ailleurs des engagemens pris avec le saint-siège. Il fallait se retirer: l'Autriche en donnait

M. Duchâtel. Je regarde l'évacuation d'Ancône, sans conditions, sans garanties pour l'avenir, comme une faute grave et je repousse l'amendement. La direction empreinte aux affaires étrangères est d'ailleurs la dissidence la plus profonde qui nous sépare de la politique du gouvernement.

Il est difficile pour nous de traiter l'histoire des négociations relatives à Ancône. Il s'agit d'un fait accompli ; mais les pièces n'ont pas été déposées sur le bureau; aucune com-munication n'a été faite à la commission. Nous ne combat-

tons pas à armes égales. On a représenté l'occupation d'Ancône comme un fait sans idée, comme un fait violent; on nous a presque exhorté à en faire amende honorable (très-bien); et cependant, l'occupation d'Ancône a été l'idée courageuse d'une bonne po-

Pesons deux grands faits: la France a occupé Ancône; il y a eu des conditions stipulées pour l'évacuation; mais d'un autre côté, la cour de Rome s'est engagée au nom de plusieurs gouvernemens, à introduire dans l'administration de la Romagne les améliorations qui seules pouvaient prévenir les troubles qui avaient appele les Autrichiens.

Je n'examinerai pas quels ont, été le but et la portée de la politique de Casimir Périer; je dirai seulement que vous n'avez pas gardé la même attitude que lui.

L'abandon d'Ancône ne devait pas avoir lieu sans ga-

Des demandes avaient été faites et repoussées dans le principe. Le ministère en a conclu qu'il n'y avait rien à demander. Mais, messieurs, les garanties n'avaient pas été données sous l'administration précédente : qu'a fait cette administration? Elle a continué d'occuper Ancône. La marche était toute

tracée par cette conduite. M. de Lamartine prétend que le cabinet actuel a suivi les traditions des cabinets précédens. Mais il y avait deux ordres de traditions : les plus anciennes et les plus récentes. En diplomatie, lesquelles faut-il suivre? Evidemment, ce sont les plus récentes, surtout lorsqu'elles sont plus favorables aux intérêts du pays. (Très-bien! très-bien!)

Le cabinet avait liberté pleine et entière, il n'était soumis

à aucun engagement et pouvait à loisir consulter les intérêts du pays. Je ne discuterai pas ici, messieurs, l'intérêt que la France avait à la conservation d'Ancône, votre opinion est fixée à cet égard La loyauté ne nous permettait pas, j'en conviens, d'occuper toujours cette position, mais avant de la rendre, qui empêchait de stipuler des garanties pour l'avenir? (Approbation.)

Il y a, je le reconnais sur-le-champ, un traité qui stipule les conditions de l'évacuation, il y a en outre un engagement de la cour de Rome d'améliorer l'administration de la Romagne. Cette dernière stipulation n'a pas été faite dans un intérêt purement philantropique : elle a eu pour but de prévenir le retour des Autrichiens. Maintenant je reconnais qu'il n'y a pas eu corrélation entre ces deux traités; que l'un n'a pas été la condition de l'autre. Mais en l'absence de tribunaux qui prononcent, lorsqu'on a exécuté les engagemens qu'elle a pris, il ne reste plus qu'à se faire justice soi-même. (Très bien ! très bien !)

Messieurs, il y a trois moyens d'obtenir des puissances l'exécution des engagemens pris par elles.

Il y a d'abord la voie des simples représentations. Celle-là il fallait l'épuiser d'abord. Le ministère ne l'a pas fait. Sans doute ce moyen n'est pas sûr, mais il peut avoir beaucoup de poids, surtout lorsque dans les négociations on tient un langage ferme et digne.

Après ce moyen, messieurs, il y a la guerre, qu'on ne doit jamais déclarer qu'après avoir pris toutes les mesures

Mais avant la guerre, il y a un troisième moyen qu'il vous

était facile d'employer. Lorsqu'on a entre les mains un gage, une garantie, il ne faut pas s'en dessaisir.

Vous deviez dire au saint-siège: Il est de l'intérêt de la France que les circonstances de 1831 ne se reproduisent pas. Vous avez pris des engagements, exécutez-les; sinon, à notre tour, nous nous regarderons comme déliés de notre

Le ministère n'avait pas de garanties; il fallait garder An-

On nous a dit qu'il fallait exécuter les traités, personne, ne le désire plus que moi, et vous savez qu'en 1830 nous avons donné un grand exemple de loyauté. Les traités de 1815 pesaient sur nous, nous les avons exécutés, et cependant nous avions à comprimer le sentiment national qui ne voulait pas les supporter. Mais il ne faut pas pousser la loyauté jusqu'à dire aux puissances : Nous subissons les conventions qui nous sont onéreuses, mais nous vous dispensons de subir celles qui vous pesent (Approbation.) C'est là ce qui est arrivé. car l'Autriche, au mépris de lafoi promise, a occupé Francfort. (Approbation à gauche.)

J'ai beaucoup entendu parler du respect des petits états. Oui, respectons les petits états; mais avez-vous respecté la Suisse? (Très bien! très bien!) La Suisse qui a le même drapeau que le nôtre vaut bien les légations qui en ont un

Toutes les questionsse tiennent, messieurs. N'êtes-vous pas frappés de la situation où peut vous mettre le dénoûement des affaires de Belgique? Ce n'est pas de ma bouche que tomberont jamais des paroles qui pourraient exciter une ardeur dangereuse; mais lorsqu'il y a d'un côté quatre puissances qui disent à la Belgique : vous exécuterez le traité, et que la Belgique dit non, et que la chambre des représentans, dans une adresse adoptée par ses membres eux-mêmes et votée sous l'influence du discours de la couronne dit non, n'est-il pas évident que le traité ne peutêtre exécuté que par la force. (Mouvement.) Ah! quelles que soient les dissidences qui nous séparent, le même sentiment nous réunira le jour où la sainte-alliance entrera dans le Limbourg et dans le Luxembourg. (Bravo! bravo!) J'ai assez de confiance dans votre patriotisme pour croire que l'affliction sera générale ! (Oui, oui,

Comment se résume votre politique, si ce que nous prévoyons vient à se consommer? En deux mots; abaissement du drapeau tricolore, élévation du drapeau prussien.

J'ai été associé au système de la paix; mais de la paix avec dignité. Et il m'a fallu, pour me séparer de vous, un sen-timent profond de l'abaissement où vous avez placé notre politique nationale.

La paix est-elle assurée avec l'abandon d'Ancône? Non: car vous n'avez pas de garanties contre l'Autriche, Le jour où il lui plaira d'intervenir, que ferez-vous? je vous le demande. Vous viendrez demander 100 mille hommes et 100 millions. Tout cela, c'est la guerre. (Mouvement.) C'est là votre unique ressource. Croyez-vous cependant qu'il soit facile de renouveler un si glorieux fait d'armes.

Je blâme done le ministère d'avoir, dans sa conduite, laissé à l'avenir la solution d'une question prochaine de paix ou de guerre ; je le blâme de n'avoir pas exigé de garanties, et je vote pour le maintien du paragraphe de l'adresse. (Très bien! très bien!)

M. J. Lefebvre. Je ne viens pas défendre le ministère, je suis appelé à la tribune par des idées d'un ordre plus élevé. (Oh! oh!) Je viens supplier la chambre de ne pas désavouer, de ne pas flétrir « la politique de la fidélité. » La fidélité aux traités est plus qu'un devoir, c'est une force.

L'occupation d'Ancône fut un fait de haute politique; mais il arriva seulement à cette occasion que l'expédition devança la diplomatie, et que la place fût occupée avant qu'on pût connaître nos intentions.

Ce fut alors que les conditions et le terme de l'occupation furent réglés; il fut stipulé que lorsque le gouvernement pontifical le demanderait les troupes françaises abandonne-

Nous ne sommes plus aujourd'hui dans les mêmes cir-constances qu'en 1851. Recommencer Ancône serait i npossible, il n'y avait même plus aucune raison de continuer.

Je crois que s'il y a des reproches à faire à quelqu'un rel. tivement à l'absence de garanties pour l'avenir, c'est aux négociateurs de 1831 qu'il faut les adresser.

Dans ma conscience de négociant, je dirai en outre qu'il faut tenir à honneur d'exécuter ses engagemens, et que l'époque de l'évacuation d'Ancône fixée dans le traité étant arrivée, on devait et il fallait à toute force se retirer.

M. le maréchal Clauzel. Messieurs, je viens appuyer la rédaction de la commission et combattre l'amendement qu'on propose à cette rédaction. Il y a eu, suivant moi, precipitation, imprudence, légèreté de la part du gouvernement à consommer l'évacuation d'Ancône. Je crois que c'est un fait très-grave dont nous subirons peut-être bientôt les fâcheuses conséquences. Je sais comme vous qu'il y avait un traité qui stipulait l'évacuation dans telle ou telle circonstance; mais je sais que la prudence exigeait que cette évacuation n'eût lieu que quand nous aurions obtenu les garan-ties que nous étions allés chercher en prenant Ancône. Je n'aurais rien à dire contre l'évacuation si nous avions obtenu ces garanties. Or, je crois que le ministère serait très-em-barassé de les obtenir aujourd'hui.

Il n'y a aucune comparaison entre notre position et celle des Autrichiens; Ancône était pour nous un gage de paix. Aujourd'hui que vous l'avez évacuée. Ancône peut, d'un moment à l'autre, être occupé par l'Autriche; si le saint-siège avait à confier Ancône à quelqu'un, assurément ce ne serait

Messieurs les ministres, si votre politique est de renoncer à toute influence au-dehors, vous ne pouvez pas mieux

Mais savez-vous bien ce que c'est qu'Ancône? Entre les mains d'Autriche, c'est toute l'Italie; c'est une position contre nous. (Bruit au centre.) Le jour n'est peut-être postoin où vous pourrez le vérifier, car enfin à force de prétentions d'un côté, et d'humiliations de l'autre, il se pourra que nous prenions notre parti et que nous nous décidions à n'en pas souffrir davantage. (Nouveau bruit.) Eh bien, alors nous savons ce qu'il en coûterait à la France, vous le sauriez aussi vous, messieurs, qui ne faites pas volontiers de sacrifices d'argent. [Rires au centre.] Il ne faut pas répondre par des sourires mais par de bonnes raisons.

L'évacuation, je vous le répète, messieurs est un fait grave. Il préjudicie aux intérêts nationaux, à l'honneur des la France et à nos alliances. L'armée, je le sais, trouvera toujours sur les champs de bataille le moyen de regagner la considération qui lui est due; aussi n'est-ce pas d'elle que je parle. Mais si je ne parle pas de l'armée seule, je parle de la France, et de l'honneur français. [Vive approbation

M. le général Lamy. Messieurs, je connais la situation d'Ancône, j'ai visité les lieux, et je déclare que quand même la bonne foi ne nous eut pas prescrit d'évacuer Ancône, la prudence nous l'aurait commandé. (Vive agitation, De nombreuses interpellations sont adressées à l'orateur.) La position, messieurs, n'est pas susceptible de défense : une garnison dans ce mauvais poste serait plus genée qu'en rase campagne. [Nouvelles exclamations.)

M. Larabit appuie la rédaction de la commission et revient sur les considérations de dignité nationale qui prescrivaient de ne pas faire l'évacuation sans conditions.

M. le général Bugeaud. Messieurs, je ne viens ni appuyer ni combattre l'amendement ; je ne viens pas examiner si on a bien ou mat fait d'abandonner Ancône; mais je désire répondre à M. le maréchal Clauzel qui a dit que nous avons par là perdu notre influence en Italie. Nous avions là je le reconnais une influence morale; mais pourquoi l'avions nous? Parce que derrière le drapeau tricolore flottant à

Ancône, nous étions 33 millions d'hommes! Eh bien! est-ce que nous ne sommes pas encore 33 millions [On rit.]

M. Thiers. Messieurs, si tout ce qu'on vient de vous dire eut été entièrement exacte, il en résulterait que M. Périer , et le ministre de la guerre, et le ministre de la marine qui étaient avec lui dans le cabinet, eussent été de grands imprudents... [Exclamations au centre.]

M. le general Lamy. Ce n'est pas là ce que j'ai voulu

dire! J'ai parlé d'après ce que je sais, ayant vu les lieux. M. Thiers. Oui il y aurait eu de l'imprudence à envoyer 4500 hommes à Ancone, et à les laisser là, dans le danger, pendant plusieurs années. Apparemment je le croyais moimême, et je m'étais fais ce souci, car j'ai cherché dans les documens du ministère de la guerre tous les moyens d'asseoir ma conviction. C'est après cette espèce d'enquête que j'ai conçu la plus parfaite quiétude sur la situation de notre garnison, et la plus grande espérance si une attaque était dirigée contre les troupes d'occupation. Tout d'abord je vais citer une autorité respectable en matière de stratégie et de positions militaires, celle de Napoléon. Napoléon, alors le général Bonaparte, commandant l'armée d'Italie, écrivait en 1791 : Ancône a un bon port. Il serait aisé de mettre la forteresse dans un meilleur état de défense; il faut que nous conservions le port d'Ancône à la paix générale, et qu'il reste toujours français. Cela nous donnera une grande in-fluence, et nous rendra maîtres de la mer Adriatique, comme par Marseille et Toulon nous le sommes de la mer méditerranée. Avec 1500 hommes de garnison et quelques mille li-vres pour fortifier un monticule voisin, cette ville serait susceptible d'une très bonne défense.

Voilà, messieurs, continue M. Thiers, voilà ce qu'écrivait en 1797 le général Bonaparte qui lui aussi avait vu les lieux.

Lorsque le général Bonaparte écrivait cette lettre, et je regrette de ne pouvoir dire d'où il la datait, le monticule dont il est parle n'avait pas été fortifié; depuis il l'a été. Il ne l'était pas encore lorsque le général Meunier, après la bataille de la Trebbia, se retira sur Ancône et y fit une défense hérorque. La position alors était moins bonne qu'elle ne l'est aujourd'hui. Il se renferma à Ancône avec 2,000 hommes et il ne céda que quand il eut 1,800 blessés mis hors de combat. Son moyen de résister à l'ennemi consistait à faire tous les jours plusieurs sorties et aussi à livrer des combats presque continuels. Or, savez-vous combien il avait d'enneinis devant lui? le veici: 6,000 Russes, 6,000 Turcs, 10,000 Autrichiens, 20,000 Italiens! (Exclamation.) Total, 42,000 hommes. C'est à ces 42,000 hommes qu'avec 2,000 il a résisté pendant 12 jours.

Une voix : Et il a fini par se rendre?

M. Thiers. Oui, mais après une défense que j'ai raison d'appeler hérosque. (Vive adhésion aux extrémités). Je n'en demanderai pas plus à une garnison française pour avoir le

temps d'aller à son secours.

Napoléon, devenu empereur, fit construire à Ancône un onvrage magnifique qui lui couta non pas 2 ou 3,000 livres, comme il se l'était d'abord imaginé, mais plusieurs millions. En 1815, les Autrichiens firent sauter une partie des fortifications, mais ils ne touchèrent pas à la lunette San-Stefano; da place actuelle, telle qu'elle est, pourrait supporter un siège de quinze jours. Ce serait plus que suffisant pour attendre des secours ; d'autant mieux que la population se mettrait infailliblement du côté des Français

On a dit que la garnison française avait trois pièces de canon. Voici la vérité : en 1831, quand nous primes la ville, il y avait 58 pièces de canon dont quelques-unes en mauvais Meditat. Notre marine a mis 28 pièces en batterie. La garnison pouvait donc, en cas de surprise, se défendre 15 jours; c'était plus qu'il n'en fallait pour que le gouvernement pût, par exemple, envoyer d'Afrique quelques mille hommes de trougres de combat. Cela se fut fait sans donner aucun soupcon à personne, puisque tous les jours nous avons des mouvemens de troupes entre l'Afrique et la France.

En résumé, messieurs, je me suis borné à vous exposer des faits avec sincérité. Il ne faut pas qu'on vienne soutenir une mauvaise politique par l'inexactitude des faits.

M. Melé. Messieurs, nous allons expliquer devant vous l'évacuation d'Ancône. D'abord remontons aux circonstances qui ont amene l'occupation, plus tard nous verrons le but que l'on se proposait, et après cela je vous demanderai si nous avons changé.

En 1851, une insurrection éclata dans les Légations et dans les Marches. A l'instant, le saint-siège appela au secours les Autrichiens. Casimir Périr réunit les représentans des puissanees et leur dit que la France ne supporterait pas une occupation permanente de l'Autriche, et il proposa de protéger en commun le saint-siège. L'Autriche refusa alors : M. Périer demanda aux chambres 100,000 hommes, et à cette époque les Autrichiens proposèrent de se retirer. En même temps, une conférence s'était formée à Rome, et les puissances avaient dit au pape que les réclamations des habitans étaient justes, et qu'il fallait leur donner une administration plus

Qu'arriva-t-il? Le saint-père donna une portion de ce qu'il avait promis, quelques institutions, de juin à novembre 1851, je crois : il établit des conseils provinciaux. Toutes les mesures n'étaient pas accordées, mais quelques concessions étaient faites.

Un soulèvement plus formidable eut bientôt lieu. Le cardinal Albani voulut suffire par les forces seules du saintsiège; ses troupes commirent de telles exactions, que la révolte se propagea au lieu de s'apaiser. On appela le secours

Tout le monde prévit alors de graves embarras. M. Périer, à cette nouvelle, convoqua les représentans des autres puissances, et demanda des garanties contre l'occupation permanente de l'Italie par l'Autriche. Diverses mesures furent discutées. On parla d'Ancône. Le saint-siège fut consulté, et il refusa l'entrée à la France.

Cependant l'expédition était nécessaire ; elle eut lieu. Vous savez ce qui en arriva. A cette nouvelle, le saint-siège protesta et réclama pour son indépendance violée. Aussitôt notre ambassadeur reçut l'ordre de négocier notre occupation sur des

bases qui lui étaient tracées. Vons me permettrez, messieurs, d'entrer dans ces longs détails, car ici la politique du cabinet

Je désire faire entendre à la chambre des extraits complets des dépêches, et je certifie sur l'honneur que les copies sont

conformes à l'original.

Voici ce qu'on disait : Si les troupes autrichiennes sont restées dans leur territoire, il ne faut pas débarquer, notre expédition devient inutile. Les dépèches adressées en février 1832, à M. le maréchal Maison, notre ambassadeur à Vienne, sont dans le même sens.

On donna ensuite des explications aux cabinets de Vienne, de Berlin, de Saint-Pétersbourg; elles portaient que desque les troupes autrichiennes auraient quitté la Romagne, les troupes françaises rentreraient en France.

M. le président du conseil continue de lire diverses dépêches dont l'esprit et les termes lui paraissent avoir dicté d'avance la résolution prise par le cabinet dont il fait partie.

Une voix : Il fallait les communiquer à la chambre. Il arrive à la convention du 16 avril 1831, qui renferme le passage suivant : «Lorsque le saint-Siège n'aura plus besoin des secours de S. M. impériale et royale, les troupes autrichiennes se retireront des Légations; les troupes françaises se retireront aussitôt par la voie de mer. Le drapeau pontifical sera arboré sur le fort d'Ancône. »

Voilà, Messieurs, à quelles conditions nous étions à Ancône, ne le perdons pas de vue. Il n'y a pas trace dans toute la corrrespondance de nouvelles concessions à accorder par

le saint-siège ni d'aucune autre condition.

Il y a quelque temps, à Rome, l'ambassadeur d'Autriche notifie que son gouvernement veut abandonner les Légations; aussitôt le cabinet français donne l'ordre au général Cubières d évacuer Ancône à l'instant de la retraite des troupes autrieniennes. Cet ordre a été transmis à M. le général Cubières par M. le ministre de la guerre dans une lettre du 10 octobre.

Je crois vous avoir démontré, messieurs, que le cabinet du 15 mars n'a occupé Ancône que pour montrer aux puissances étrangères que nous voulions maintenir le rang qui nous appartenait. C'était là une pensée politique, messieurs, et non militaire; je vous le demande, à quoi nous aurait conduit l'occupation des états du saint-siège? Prouver à l'Europe que nous ne permettrions pas l'entrée de troupes étrangères en Italie; c'est là, je le répète, messieurs, toute la signification de l'occupation d'Ancône.

M. le président du conseil cherche à démontrer cette dernière assertion par la lecture de nombreuses pièces diplomatiques; toutes remontent à l'existence du ministère C. Périer. Le cabinet du 11 octobre fat grand et sage, dit-il, je lui rends justice, mais je ne puis lui passer des opinions

files après coup.

J'ai fouillé mes cartons et j'ai trouvé une lettre du président du 11 octobre à M. le marquis de Latour-Maubourg, datée du 28 avril 1832, dans laquelle le chef du cabinet du 11 octobre se réserve précisément le droit d'agir selon les intérêts et la dignité de la France.

A gauche: Eh bien, c'est cela.

M. Molé. Vous vous réjouissez trop tôt; car le chef du cebinet explique qu'il ne s'agit que des éventualités de l'avenir, et non pas de revenir sur la promesse d'évacuer Ancône.

Je demande à tous ceux qui m'écoutent, après la lecture de cette pièce, si le but du cabinet du 11 octobre n'était pas de produire un effet moral.

Ici, M. le président du conseil arrive à un document signé du nom de M. Thiers; il affecte de ne pouvoir lire. M. Thiers. Lisez donc, monsieur. Voulez-vous que je lise

M. Molé. Je vais essayer.

Après quelques efforts, M. Molé donne la lettre à M. le président de la chambre, qui en fait la lecture. M. le président. Voici le contenu de cette pièce :

« Monsieur le marquis.

» Je vois par une lettre de Rome que le Saint-Siège songerait sérieusement à réclamer l'évacuation de Bologne, de Ferrare et d'Ancône. Je dois vous faire connaître ici toutenotre pensée sur cette question. Lorsque nousavons occupé Ancône, nous avons eu pour but, non de fairela police des Etats-Romains, non d'intervenir entre le geuvernement et les sujets mécontens, mais d'empêcher que la maison d'Autriche dominat exclusivement en Italie, et que l'influence française en fût bannie à jamais. C'est ainsi que l'opinion publique en France a compris et continue à juger cette occupation. Sans doute nous n'avons pas intention de rendre cette occupation définitive. Ancône appartient au pape, et ce n'est pas le gouvernement du roi qui fera une spoliation de territoire; mais pour évacuer Ancône, il faut qu'à raison du but que nous nous sommes proposé, on nous offre des garanties équivalentes, il faut que nous puissions nous dire à nous-même et dire à la France, en toute vérité, que l'occupation d'Ancône n'importe, sous aucun rapport, ni à notre dignité, ni à notre influence. Assurément, tel n'est pas le cas dans lequel nous

»J'ajouterai que les garanties d'indépendance qu'on s'était flatté d'obtenir du saint-siège, en cherchant à la diriger dans lavoie d'une réforme salutaire, sont moins que jamais à espérer; et pourtant c'était uniquement en vue de cette solution que le gouvernement du roi s'était prêté à ratifier la convention. [Vive sensation.] Dans cet état de choses, je vous recommande expressément de ne pas prendre à Rome ni à Vienne [cette dépêche était envoyée à ces deux résidences] l'initiative de l'évacuation, de ne jamais la réveiller, d'éviter autant que possible tout ce qui s'y rapporterait. Si néanmoins vous étiez absolument obligé d'exprimer une opinion, ce devrait être que le fait de retraite des troupes autrichiennes n'entrainerait pas nécessairement celle de nos propres

Une longue agitation succède à cette lecture, dont il nous est impossible de décrire l'effet. M. Molé paratt fort troublé des applaudissemens unanimes que cette lettre excite dans

M. Molè. C'est là que se présentent les premières dissidences dans la conduite du cabinet, et il m'est impossible de

comprendre ce qu'a voulu dire M. Thiers... [Oh! oh! explosion de murmures.]

A gauche. — Cela est pourtant assez clair!

M. Molé termine en disant que les gouvernemens, s'ils doivent se faire craindre doivent aussi se faire estimer. M. Guizot. M. le président du conseil a refusé à la com-mission copie des dépêches qu'il vient de lire. Il a même refusé à l'honorable M. Thiers copie de la lettre signée de lui. (Agitation.) Alors la commission demanda à M. le président du conseil s'il voulait se servir d'autres documens que ceux qu'il avait portés à la chambre des pairs. M. Molé répondit formellement non! (Agitation.)

Je ne dis pas cela pour éluder la discussion, mais pour demander à la chambre si on ne doit pas agir comme on le fait dans les tribunaux, c'est de communiquer les pièces dont on

doit faire usage. (Oui!oui!)

Je ne prétends pas qu'on doive forcer le gouvernement à livrer des documens; mais quand il pense pouvoir les rendre publics, ils doivent l'être pour toute la chambre dans la personne des commissaires; mais on n'a pas voulu agir ainsi pour se ménager le plaisir d'une misérable surprise. (Applau-

A la chambre des pairs, M. le comte Molé, a dit n'avoir qu'une lettre officielle, et voici qu'à cette tribune, en l'absence de M. le duc de Broglie, une foule de documens sont mis au jour. Comment expliquer cette conduite? (Sensation.)

M. Molè déclare qu'il n'a pas pris l'engagement de ne pas parler à la chambre des députés d'une pièce dont l'existence lui était inconnue lors de la discussion de la chambre des pairs. (A gauche: Allons donc!)

M. Mole. Et même, si j'avais eu cette lettre, pourquoi aurais-je été la lire à M. de Broglie, ne valait-il pas mieux que j en fisse usage ici, en présence de celui qui l'a écrite? En résumé, je déclare que je suis prêt à donner des copies de tout ce que j'ai lu ici. (A gauche : A quoi cela servirait-il?) Il y a six jours, je ne connaissais pas la dépêche du président du 11 octobre, et il est de mon droit de vous la lire.

Il est sept heures, M. Thiers monte à la tribune, dit qu'en principe on ne doit communiquer les pièces que lors ju'elles sont au complet, et que chacun peut y puiser pour l'attaque comme pour la défense.

Plusieurs membres : Aux voix! aux voix! La séance est levée à 7 heures.

Séance du 14 janvier.

L'ordre du jour est la suite de la discussion des paragraphes relatifs à Ancône.

La discussion de l'adresse a continué aujourd'hui.

M. Vatry prononce un discours qui est peu écouté. M. Baude combat la dépêche de M. Thiers, qui a été lue dans la dernière séance. Il demande de quel droit on serait allé donner des institutions aux sujets du pape, que dirait M. Thiers si le pape, par réciprocité, envoyait des jésuites pour endoctriner la France. (Rire général.)

M. Guizot s'attache à prouver que la politique du 11 octobre et du 15 mars a été inférieure à celle de M. Thiers et qu'il y a toujours eu des correspondances entre le cabinet des Tuileries et le cabinet pontifical pour faire obtenir aux populations de la Romagne des institutions po-

A chacun sa part, dit M. Thil. A Casimir Perier l'occupation, au 11 octobre le maintien de cette politique, à vous l'évacuation. (Mouvement) M. Thil monte à la tribune après M. Guizot dont le discours a produit une vive impression sur l'assemblée. M. Thil se renferme dans des

généralités et provoque souvent l'hilarité de la chambre. M. Chaix-d'Est-Ange rappelle la parole de Richelieu qui disait que la France devrait toujours avoir une porte ouverte sur l'Italie.

Il est 4 heures et demie, la séance continue.

- Voici ce que dit le Journal des Débats : « Il faut maintenant que l'épreuve soit poussée jusqu'au bout ; il faut que la chambre amende l'adresse et se l'approprie par ses corrections. Pour cela les 216 voix persistantes des derniers scrutins suffisent com« plètement; et il y aura même ceci de remarquable : c'est que si , à la suite de la discussion de l'adresse, le ministère changeait, et si c'était la coalition qui arrivât au pouvoir, elle y arriverait vaincue, supposez que les scrutins qui vont suivre aient le même résultat que les derniers, et que cependant le ministère actuel cède la place aux ministres de la coalition, ces ministres ne seraient pas non plus les vainqueurs de la discussion de l'adresse, ils n'en seraient que les vaincus. Cette situation, nous n'en doutons point, diminuera singulièrement leurs prétentions

Depuis le moment où la reine a appris la mort de la princesse Marie elle ne veut recevoir personne. C'est avec peine qu'on est parvenu à la décider à paraître pour recevoir la chambre des députés et la chambre des pairs. Elle a reçu hier pour la première fois M. le maréchal Gérard.

M. le maréchal Soult a été demandé aujourd'hui chez le roi, où il s'est rendu à huit heures du matin.

- Le journal la Presse, feuille semi-ministérielle, publie ce matin les lignes suvantes : Le Messager déclare ce soir que loin de craindre une dis-

solution, il l'appelle de tous ses vœux. Eh bien! ils seront

comblés si la coalition renverse et remplace le cabinet. — On dit que des dépêches de la plus haute importance sont arrivées cette nuit à l'ambassade de Russic. Elles ont été apportées par le prince de Metschuski. On les dit relatives à la conclusion des affaires hollando-belges. Le cabinet de St-Pétersbourg refuserait catégoriquement d'accorder le

nouveau délai réclamé par le cabinet des Tuileries pour la reddition du Limbourg et du Luxembourg.
— On écrit de Toulouse: Le 13° régiment d'artillerie a reçu l'ordre de se tenir prêt à quitter notre ville. Il sera dirigé

a ce qu'il parait vers la frontière belge. — Un journal parle de M. le général Schramm comme ayant reçu des ouvertures de M. Molé, pour entrer dans son ministère, à la place de M. le général Bernard. M. Jacques Lefebvre serait désigné pour succéder à M. Lacave-Laplagne.

Une feuille doctrinaire déclare positivement ce matin qu'aucun membre de son parti ne voudrait s'associer à M. Molé pour modifier le cabinet actuel. Il faut que le ministère du 15 avril reste tel qu'il est ou meure tout entier.

On répète à l'Opéra Comique un nouvel ouvrage de M. Grisar, intitulé l'Opéra-Bouffe.

— On lit dans le Moniteur :

Le gouvernement vient de recevoir des rapports de M. le contre-amiral Leblanc, datés des 18, 27 et 30 octobre. A cette dernière époque, la situation de nos affaires dans la Rio de la Plata était fort bonne, et tout faisait présumer que bientôt nos différends avec la république argentine auraient une solution complètement satisfaisante.

Après d'inutiles tentatives pour amener le général Rosas à donner à la France les satisfactions qu'elle a droit d'exiger de lui, M. le contre-amiral Leblanc a dù se décider à s'em-

parer de l'île de Martia-Garcia.

M. le contre-amiral Leblanc a depuis remis la garde de sa conquête aux troupes de Fructuoso Reveira, devenu chef de la république de la bande orientale et maître de Monteviédo. La révolution qui a mis cette ville entre les mains de ce général doit avoir sur nos affaires la plus heureuse influence. Ennemi de Rosas, ses intérêts sont d'accord avec les nôtres, et sa coopération ne peut qu'être utile à notre escadre.

BELGIQUE. - Bruxelles, le 15 janvier.

THE PROPERTY OF THE PARTY OF TH

La chambre des représentants, qui devait se réunir aujourd'hui à deux heures, ne s'est pas trouvée en nombre; 39 membres seulement étaient présens. La séance a été renvoyée à demain 2 heures.

La Commission des récompenses nationales a décidé que laliste nominative de tous les souscripteurs aux médailles de MM. Dumortier, de Mérode et de Montalembert serait remise à chacun de ces messieurs.

C'est ainsi qu'il faut lire l'inscription de la médaille à M. de Montalembert : « Augénérenx défenseur de la justice

et de la liberté, la Belgique reconnaissante. »

— On dit que MM. Metz et d'Ansembourg sont arrivés à Bruxelles; qu'ils n'ont quitté Paris, qu'après avoir remis à M. le comté Molé des notes et mémoires complétant leurs missions. Ces Messieurs ont voulu, dit-on, se trouver à la réouverture de la chambre, pour rendre compte des succès qu'ils ont obtenus.

Bruxelles, le 16 janvier, (3 heures). — La liquidation du jour était très peu importante. Les valeurs cotées sont en assez grand nombre, mais il s'est fort peu traité d'affaires. On ne parle plus des prétendus actes d'hostilité qui étaient rapportés hier; l'opinion générale est toujours à la paix

actes d'hostime qui étaient rapportes file.

Fonds de l'Etat plus faibles : dette active 2 1/2 p. c. 52 1/2 A. 5 p. c. 98 3/4 p. 4 p. c. 88 1/2 p., 5 p. c. 67 5/8 p. Société Générale titres en nom fl. 755 A. certificats au porteur émission de Paris 1595 A.; Société de Mutualité 1067 50 (106 5/4) A.; Banque de Belgique 600 (60) p.; Canal de la Sambre à l'Oise 1015 (101 1/2) A.; Société Nationale 1080 (108) p.; Banque Foncière 970 (97), nouvelles obligations 1000 (100) p.

1000 (100) P.
L'actif espagnol a eu heaucoup de mouvement, ouvert à 16 3[8 P.; on a fait 16 1[2 même 16 5[8 cours auquel on ferme La hausse de Paris n'était pas connue. Anrers, deux heures 514. — Par voie télégraphique. — Ardoin 16 42 9/16.

LIÉGE, LE 16 JANVIER. DU DISCOURS DE M. DE LAMARTINE .

De tous les discours qui ont successivement sollicité et captivé l'attention haletante de la France, dans la discussion de l'adresse, il n'en est que deux qui aient produit une impression profonde : celui de M. Barrot et celui de M. Lamartine. Ils résument l'attaque et la défense; les principes de la gauche et le système du juste-milieu. Tout en rendant hommage au talent élevé de M. Barrot et à la franchise de ses opinions, nous préférons, à son discours, celui de M. Lamartine, qui jamais peut-être n'a été plus admirable d'inspiration et d'éloquence. L'orateur a presqu'égalé le poête. Jamais la plaie qui ronge la France n'a été mieux découverte. M. Lamartine a signalé la véritable cause de ces agitations fébriles, de ces inquiétudes douloureuses qui font que la société française se tourne et se retourne, dans l'étroit espace on elle est réserrée, comme un homme robuste, plein de sang et de vie, qui se débat sous les visions d'un cauchemar

Après la répression de l'émeute et le triomphe remporté sur des pretentions anarchiques qui avaient levé l'étendard suranne d'une république impossible, il aurait fallu donner un aliment à cette activité orageuse qui tourmente toujours le peuple au sortir d'une révolution ; il aurait fallu un prompt écoulement à cette sève surabondante que le soleil de Juillet a développée dans toutes les branches de la société; il aurait falla réunir toutes ces forces dispersées, les concentrer sur un objet digne d'exercer les intelligences et les bras inactifs, les appliquer aux grands travaux d'industrie qui font la gloire et la grandeur des peuples. Mais cette idée fondamentale

a manqué au gouvernement.

L'Afrique avec ses conquêtes et ses labeurs de colonisation lointaine n'offrait pas un but assez vaste, une proie assez riche, à toutes ces ambitions décues, à toutes ces cupidités effrénées, qui ont engendré la corruption, et déposé, sur le sol français, le germe de luttes nouvelles. Tous ceux qui avaient besoin de pain, de mouvement, de richesses, ne pouvaient s'arracher au sol qui les a vu naître, et émigrer en Afrique pour s'y créer un avenir, en donnant pleine carrière à leur esprit entreprenant, à leurs spéculations industrielles. Des millions d'hommes, mécontens de la veille et effrayés du lendemain, restaient en France. Ils ne demandaient que de pouvoir vivre en travaillant. Ils ne réclamaient que le droit d'être épargnés par la mitraille si la faim les chassait de l'atelier dans la rue. Mais le gouvernement et les chambres sont restés sourds à leurs plaintes. On ne s'est occupé de leur sort que pour blamer et repousser des démonstrations illégales et on ne s'est nullement soucié du moyen de

Et cependant les avertissemens salutaires n'ont point fait faute aux hommes chargés des destinées de la France. Donnez du travail au peuple, leur a-t-on crié de toutes parts, ouvrez de nouvelles communications entre les différentes parties de l'empire, faites défricher les landes désertes qui convrent encore une superficie de tant de milliers d'hec-

tares, agrandissez l'enceinte des villes où la population étouffe et s'étiole, sillonnez le territoire de chemins de fer, et vous verrez disparaître insensiblement le mal, diminuer cette plénitude turgescente de forces vitales qui ressemble au phlétore, s'affaiser sur elles-mêmes les passions turbulentes, et le calme et la paix renaître parmi vous. Mais depuis cinq ans que tous les symptômes de guerre civile ont disparu, et que le gouvernement aurait du travailler à pacifier le pays par l'industrie, il n'a rien fait, et toutes les mesures qu'il a prises pour arriver à ce but se sont bornées à la présentation de quelques projets de travaux publics qui ont été retirés ou rejetés. Un bienfait moral, l'amnistie après le triomphe, est venu sceller l'oubli du passé et relever les espérances de l'avenir : mais le bienfait matériel se fait toujours attendre. La Révolution de Juillet manque encore de cet indispensable complement des institutions les plus tutélaires et de cette condition d'existence sans laquelle la liberté est sans cesse exposée à périr sous les coups de l'émeute et de l'anarchie.

Voilà ce que M. de Lamartine a très-bien fait sentir dans son discours. Ce qu'il y a d'extraordinaire en ceci, c'est que tous les hommes pratiques qui ont pris la parole et inondé la tribune de leurs flots d'acres récriminations, tous ceux qui se disent hommes d'état par excellence, n'ont pas dit un mot de cette grave question, et c'est à M. de Lamartine seul, au poête des rêveries et des abstractions, à l'homme habitué à vivre dans un monde d'illusions, qu'appartient l'honneur d'avoir traité ce grave sujet. Mais M. de Lamartine a cent fois mieux l'intelligence de son époque, de ses besoins et de ses forces, que ces tribuns si fiers et si présomptueux qui se flattent de gouverner les majorités à leur gré, et de s'imposer, comme une nécessité, à tous les pouvoirs et à tous

M. de Lamartine les a dominés de toute la hauteur de son talent, de son impartialité, de sa probité consciencieuse. Il les a écrasés sous sa puissante logique, sous la force de ses raisonnemens, et lui seul peut-être a emporté, en descendant de la tribune, les suffrages de la chambre entière. C'est un beau triomphe. Puisse-t-il ne pas être stérile! M. de Lamartine n'est pas ambilieux. Nous croyons toutefois qu'il aspire au pouvoir. Il ne s'en cache pas même à ses amis. La possession du porteseuille de l'intérieur ou de l'instruction publique le tente beaucoup. Mais après l'avoir obtenu, il s'en repentira peuf-être, et regrettera le beau rôle dans lequel il brille aujourd'aui.

Une commission composée des ingénieurs des mines MM. Devaux, Gonot, etc., se réunit demain à Liège, pour faire un rapport au gouvernement sur la question de savoir s'il y aurait du danger à laisser exploiter les couches de houille qui s'étendent sous la ville, et dont on a demandé la concession; et dans le cas de la négative, quelles conditions on devra imposer aux concessionnaires pour garantir les sources d'eau, les bâtimens, et prévenir les éboulemens.

Une personne bien informée nous assure que des lettres adressées à Cologne et venant de la Belgique, ont été envoyées d'abord à Coblence, où on les a ouvertes avant de les faire parvenir à leur destination.

On lit dans l'Observateur :

On nous écrit de la Campine, 13 janvier :

L'ennemi se concentre, les grenadiers et les cuirassiers hollandais ont passé le Moerdyck hier au matin pour aller prendre leur position au quartier-général du prince d'Orange,

Dans le Brabant septentrional, le parcd'artillerie, les chariots de réserve et les voitures du train d'artillerie sont prêts à partir, au grand complet, comme en 1831.

Deux batteries d'artillerie sont déjà cantonnées à l'extrême frontière. Ce mouvement subit et le silence avec lequel les troupes hollandaises viennent prendre leur position à la frontière de Belgique font présumer à quelques personnes que bientôt une attaque aura lieu. Cependant une agression semble peu probable, lorsqu'on considère combien elle aurait peu de chances de réussir. Comme je vous l'ai déjà dit, les mesures de guerre les plus strictes sont observées par l'ennemi.

Dans la nuit de dimanche à lundi, l'artillerie qui se trouvait à Louvain, a quitté cette ville pour se rapprocher de la

Hierà troisheures nous avons reçu la lettre suivante, datée de Hasselt, 15 janvier, à 4 heures de l'après-dinée :

Ce matin, à 5 heures, le général Magnan a traversé cette ville. Il se rendait au camp de Béverloo, où règne la plus grande activité. Hier, toutes les troupes ont été sous les armes, et de fortes reconnaissances ont été dirigées vers les frontières hollandaises. On disait que des douaniers belges avaient été enlevés ; je n'ai pu vérifier l'exactitude de ce

Il y a deux heures, nne estafette est arrivée du camp. Ce matin le général Daine avec son état-major et ses bagages est parti pour Venloo. Il était arrivé ici hier au soir.

Au moment où je ferme ma lettre, deux escadrons arrivant de St-Trond et se rendant au camp, sont en bataille sur la

On lit dans le même journal :

« On nous écrit d'Hecthel (Limbourg), le 14 janvier : J'arrive à l'instant des frontières de la Hollande où j'ai pu vérifier l'exactitude de ce que je vous ai annoncé hier sur les mouvemens de l'ennemi. Toutes les nouvelles que je vous ai données à cet égard se

sont pleinement confirmées.

L'armée hollandaise se concentre avec rapidité. Le roi Guillaume rappelle tous les permissionnaires; mais au lieu de prévenir les miliciens par la voie des journaux et l'intermédiaire des gouverneurs de province, il envoie des ordres directs aux miliciens qui rentrent ensuite à leurs corps respectifs par petits détachemens, et de manière à ne pas exciter l'attention publique.

Le prince d'Orange a passé ce matin en revue ses troupes à

Eyndhoven, où deux bataillons du régiment qui défendait la citadelle d'Anvers en 1832, sont arrivés pendant la nuit, ainsi que le régiment de lanciers hollandais numéro 10. Il y a là concentration incontestable de forces assez considérables. Les populations des frontières hollandaises sont dans la plus grande consternation.

Les grenadiers et les cuirassiers ont pris position au quartier-général du prince d'Orange à Tilbourg.

Le train d'artillerie, le parc d'artillerie, les ambulances approvisionnées au complet et plus de quarante charrettes de réquisition munies pour plusieurs jours de vivres et de fourrages, ont été concentrées dans la journée du 11, à Eyndhoven. Un corps d'infanterie légère se dirige vers ce point. Toute la journée du 12 a été employée par les troupes ennemies, à aiguiser les lances, les sabres et les baronnettes.

Je vous donne tous ces détails comme positifs. Les me-sures militaires de la Hollande sont-elles prises dans le but d'attaquer la Belgique, ou dans la prévision de trou-bles en France, ousont-elles provoquées par la crainte d'une attaque de la part de l'armée belge, dans le cas où le ministère Molé viendrait à être remplacé par un ministère belliqueux? L'avenir nous l'apprendra.

Vous n'ignorez pas que les mouvements de l'armée ennemie ont commencé le jour où la veille de la suspension des paiements de la Banque de Belgique et qu'ils ont continué. sans bruit jusqu'à ce jour, de manière que l'armée hollan-daise qui se trouve aux frontières de Belgique est déjà fort

L'autorité militaire belge a du être certainement informée des préparatifs de l'ennemi, car j'ai vu des mouvements de troupes inaccoulumés.

Depuis deux jours, le quartier-général du général Magnan, commandant la brigade d'avant-garde, est établi au camp de Beverloo.

Le 2° bataillon du 3° chasseurs à pied qui setrouvait à Diest est arrivée au camp dans la journée du 14. Il sera remplacé à Diest par un bataillon du régiment de chasseurs partisans, faisant partie de la première brigade de la première division. Le 5° régiment de chasseurs à pied est arrivé au camp presque en même temps que le second. L'on admire la belle tenue de ces deux bataillons. L'enthousiasme peint sur la figure des officiers et des soldats prouvait assez combien est vif leur désir de se mesurer avec nos voisins du Nord.

L'on attend, dit-on, au camp de Beverloo un renfort de

Il paraît que la deuxième division, commandée par le général Goethals, va immédiatement opérer un mouvement vers la Campine. Depuis deux jours les troupes qui sont au camp, à Hasselt

et aux environs, sont continuellement sous les armes. Inutile d'ajouter que les plus grandes précautions sont prises et observées par notre armée, qui se trouve dans la Campine. A tout instant de fortes patrouilles sont envoyées en reconnaissance vers la frontière de Hollande. Enfin tou-

tes les mesures de guerre sont prises par notre gouverne-Je ne vous parlerai pas des propos que tiennent sur notre compte les officiers hollandais, ni de leurs insultantes fan-

faronnades. A la première occasion, notre armée saura bien leur fermer la bouche.

- Un correspondant bruxellois du Handelsblad dit que le général Daine a l'ordre de défendre Venloo jusqu'à la dernière extrémité, si cette ville était attaquée.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Anvers, le 15 janvier, 2 heures 514.

Ce matin, entre neuf et dix heures, une division de l'armée hollandaise se trouvait placée en bataille sur l'extrême frontière entre Westwezel et Turnhout; elle était observée par deux escadrons du 1er régiment de chasseurs.

- Une lettre particulière de Francfort, le 10 janvier, contient ce qui suit : « Sous peu de jours, il sera décidé si un corps d'armée de la Confédération germanique sera mobilisé. Cela dépend encore toujours de l'attitude que la France prendra, à savoir, si elle veut se rallier aux autres quatre puissances, ou si elle veut se faire un jeu de la Belgique. Ici dans notre Allemagne si calme, on ne croit pas le moins du monde qu'un changement de ministère à Paris, puisse com-promettre la paix de l'Europe. Tout ce que les Belges pourraient obtenir de M. Thiers serait une prolongation de délai. Dans ce cas, l'affaire pourrait peut-être se trainer encore en longueur. D'après des informations provenant de source authentique, on peut assurer qu'en cas de besoin 120 à 140,000 hommes de troupes prussiennes pourront être ras-semblés sur les frontières de la Belgique et même y entrer, en moins de trois semaines, et en quatre à cinq semaines, ce nombre pourrait être doublé. L'itinéraire des régimens destinés pour les frontières belges est déjà arrêté. Il ne faut qu'un signal pour mettre tout en mouvement. » (Hand.)

- On écrit d'Amsterdam , 10 janvier au Journal des

Il se prépare quelqu'événement extraordinaire : chaque jour le cabinet de La Haye s'assemble sous la présidence du roi, et les délibérations durent deux ou trois heures. Des personnes bien informées assurent que dans le conseil de cabinet d'avant-hier a été adoptée la résolution formelle de diriger toutes nos troupes disponibles vers le Brabant septentrional, c'est-à-dire sur les frontières de la Belgique. Il serait difficile de s'expliquer la véritable cause de ces mouvemens inattendus.

La conférence de Londres a enjoint à notre gouvernement de s'abstenir de tous préparatifs de guerre qui ne seraient propres qu'à irriter les esprits. Aussi croit-on que le cabinet, malgré cet ordre, n'a aucun but hostile; l'armée que l'on concentrera sur les frontières belges et peut-être dans la Flandre zélandaise, ne sera qu'une armée d'observation, et il ne lui sera donné ordre d'agir que si les Belges font eux-mêmes quelques mouvemens. Au reste, l'ordre a déjà été expédié aux troupes destinées à faire partie de cette espèce d'armée d'observation de se préparer à marcher aux frontières.

POIDS ET MESURES DE 3mc RANG.

ÉTALONS VÉRIFIÉS POUR 1839.

La députation permanente du conseil provincial; Vu le procès-verbal constatant le résultat de la vérification faite le 18 décembre dernier, d'après les étalons de 2° rang, déposés à l'administration provinciale, des étalons de 5° rang dont il est fait usage pour la vérification des poids et mesures du commerce;

Vu l'article 8 de l'arrêté royal du 28 septembre 1819, journal officiel nº 49;

Porte à la connaissance du public que la vérification des étalons de 3° rang vient d'avoir lieu et que ceux qui ont été mis à la disposition des vérificateurs des poids et mesures

pour le service de l'année 1859, ont été reconnus exacts. Le présent avis sera inséré dans les journaux de la province et au mémorial administratif.

Fait à Liége, en séance, le 11 janvier 1859, où étaient présens: MM. baron Vandensteen, gouverneur président, Delfosse, Scronx, Hubart, Lhoneux, Gouvy, Lekeu, et F. N. J. Warzée, greffier, qui ont signé à la minute. Pour expédition conforme :

Le greffier provincial, F. N. J. WARZÉE.

VILLE DE LIEGE.

Le collège des bourgmestre et échevins informe les intéressés que les mandats des intérêts de la dette constituée seront délivrés les mardi et jeudi de chaque semaine à partir du 22 janvier courant, sur la présentation des titres au bureau de la comptabilité.

A l'hôtel-de-ville, le 14 janvier 1859. Le président, J. J. TILMAN.

ETABLISSEMENT INDUSTRIEL. — Avis.

Le sieur F. Lambotte demande l'autorisation de construire un four à cuire le pain dans l'intérieur de son moulin, situé rue des Bons-Enfants, nº 520-3.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.

A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 14 janvier 1839.

Le sieur Clément Francotte demande l'autorisation de remplacer la machine à vapeur qui existe dans sa fabrique, rue de la cathédrale par une autre d'une puissance de huit chevaux, et travaillant sous une pression moyenne de trois atmosphères et demi. Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'Administration communale, dans le délai de

A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 14 janvier 1839.

ÉTAT CIVIL DE LIEGE DU 15 JANVIER.

Naissances: 4 garçons, 2 filles.

Jean Joseph Gilson, âgé de 58 ans, journalier, rue de Hours, époux de Catherine Ribesse. — Herman Chaufhait, âgé de 19 ans, bijoutier, quai d'Avroy, célibataire. — Marie Marguerite Lecrompe, âgée de 81 ans, hotteuse, rue Vert-Bois, veuve de Pierré Thonard. — Marie 1da Etienne, âgée de 69 ans, journalière, faubourg Ste. Marguerite, veuve de Nicolas Body. — Marie Françoise Collette, âgée de 59 ans, rue Saint-Adalbert, épouse de Jean Pierre Alex, Denis. Décès, 5 garc., 5 filles, 2 hom., 5 femmes, savoir :

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Jendi 17 janvier 1839, le SPECTACLE A LA COUR. MATHIAS, vaudeville.

Le 1er. acte de GUILLAUME TELL, grand opéra.

THEATRE DU GYMNASE.

Vendredi 18, la 1re. représentation de la reprise d'UN 1er. AMOUR, vaudeville en trois actes.

Lundi 21, au bénéfice de Mane St. Auge. la première représentation de : ANNE DE BOULEN, opéra; les DEUX MAITRESSES, vaudeville.

En attendant GUSTAVE, l'AMBASSADRICE, le DOMINO NOIR, opéra; la DEMOISELLE MAJEURE A 30 ANS, le PÈRE DE LA DÉBUTANTE, vaudevilles.

ANNONCES.

A LOUER pour le 25 mars, UNE MAISON avec cours et jardin, au commencement du Faubourg Hoche-Porte, n. 785, avec remise et écurie, si on le désire, s'adresser au

MAISON A LOUER pour la St-Jean, située quai de la Sauvenière, près du Pont d'Avroy. Prix : 1000 fr. S'adresser de 10 heures à midi, Chaussée St-Gilles, n. 542-8°.

 M^{de} GILLON-NOSSENT , rue du pont d'Île, n° 52 , vient de recevoir une forte partie de BOUGIES DIAPHANES en CIRE et de L'ETOILE.

Au nº 408 ou 57 nouveau, rue Sœurs-Grises ou Clarisses. DEUX PEUPLIERS DE GRANDE DIMENSION, propres à scier de belles planches, à VENDRE.

A VENDRE UNE BELLE MAISON située quai de la Sauvenière, à proximité de la salle de Spectacle.

Cette maison, bâtie avec soin, réunit à la solidité une distribution des plus commodes, elle se compose de plusieurs beaux salons, place à manger, cuisine, cour, remise et

S'adresser quai de la Sauvenière, nº 56.

Des APPRENTIS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Vente

En l'étude de M° BERTRAND, notaire à Liége, le 24 janvier 1839, 10 heures du matin,

BATIE DEPUIS PEU DE TEMPS,

Avec cour, écurie, jardin et bois, d'une contenance de 39 ares 23 centiares, située au centre du village de Boire, canton de Glons, occupée par M. Deruisseaux, elle peu convenir pour Maison de compagne ou de commerce.

S'adresser audit Me Bertrand, notaire.

J. RIPAMONTI.

Préparateur en chimie de Milan, porteur de certificats honorables qui lui ont été délivrés à Liége par des personnes de distinction, a l'honneur d'informer le public que, pendant son séjour en cette ville, il est logé chez M. Cha-Boup, teinturier, au Miroir, nº 630, rue Gerardrie, on pourra se procurer chez lui les articles suivants dont une infinité de personnes recommandables ont fait un usage satisfesant : 1° GOMME ELASTIQUE liquide, rendant immédiatementimperméables touteespèce de chaussure, harnais et objets de cuir, en les enduisant une seule fois pour toujours ; cette préparation conserve le cuir et en augmente la souplesse ; elle n'empêche en aucune manière l'emploi du cirage ordinaire pour rendre les bottes et souliers luisans, à 1 franc et 2 francs le flacon. — 2° PARFUM TURC pour donner une odeur aromatique et agréable dans les appartements; la boite, 1 et 2 francs. — 3° ONGUENT végétal pour la guérison radicale des cors aux pieds; il calme la douleur la plus vive dès la première application qu'on en fait; la boite en fer blanc, 1 fr. — 4° SAVON de Naples, précieux pour l'usage de la barbe et pour la toilette; a boite en fer blanc, 1 fr. 50 c. — POMMADE odoriférante pour conserver et favoriser la croissance des cheveux ; la boite en fer blanc, 2 fr. ou 1 fr. suivant la dimension. -6° REMÈDE chimique durable pour teindre les cheveux; la boite en fer blane, 2 fr., ou 1 fr., selon la dimension. Chaque article est accompagné d'un imprimé qui explique la manièrede s'en servir.

NOTA. Le dit RIPAMONTI a acquis , dans les nombreux voyages qu'il a fait en Europe , différens SECRETS très utiles aux amateurs de chevaux, de la chasse et de la culture des plantes, et se fera un plaisir de les communiquer aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur

PASTILLES DE VICHY.

2 F. LA BOITE ET 1 F. LA DEMI BOITE.

Ces Pastilles timbrées du mot Vichy ne se vendent qu'en boites portant la signature des fermiers et le cachet de l'établissement thermal de Vichy. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les aigreurs de l'estomac, leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. (Voir l'instruction sur chaque boite), chez MM. les pharmaciens suivans : Vancampen, rue Kipdorp, à Anvers; Vanhinsberg, à Bruxelles; Leboutte, rue du Pont-d'Avroy, à Liège; Smout, à Malines; Van Peteghem, à Alost; Becquevort, à Nivelles; Duclos, à Bruges; Beeskawe, à pres; Decknuyrs, à Gand; Dastat-Massart, à Mons. Themont-Vath, Bossus, à Tournay; Bastin, à Huy; Léo-pold Etienne, à Verviers; Louys, à Namur; Evrard, à Dinant; Hiers-Reynaert, à Courtray; Obozinski, à Louvain.

PROVINCE DE LIÉGE.

CONSTRUCTION D'UNE ROUTE

D'AYWAILLES

vers Louvegnez.

AVIS. - VENDREDI 25 JANVIER, 1859, à onze heures du matin, à l'Hôtel du Gouvernement à Liége, il sera procédé pardevant M. le Gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de Mr. l'ingénieur-en-chef des ponts et chaussées, et sous l'approbation de l'autorité supérieure, à une nouvelle adjudication des travaux à faire pour la construction d'une route depuis aywailles jusqu'à la route de 11° classe n° 4, de Bruxelles à la frontière prussienne vers Malmedy, près de Louvegnez.

L'adjudication aura lieu par soumissions cachetées, de la manière indiquée à l'art. 47 du devis des travaux.

Ce devis et le supplément aux articles 44 et 45, sont déposés à l'Hôtel du Gouvernement à Liége, et dans les bureaux de Mr. l'ingénieur-en-chef des ponts et chaussées, où l'on peut en prendre connaissance.

Liége, le 12 Janvier 1839. Le Gouverneur de la province de Liége, BARON VANDENSTEEN.

LIBRAIRIE

SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

A. Leroux et Cie.

14, rue de la Régence, à Liége.

LIBRAIRIES LEROUX, MONS, BRUXELLES, GAND, ANVERS, NAMUR.

ASSORTIMENT TRÈS-COMPLET

D'OUVRAGES ET GRAVURES. PROPRES A ÊTRE DONNÉS

POUR ETRENNES;

TOUS AVEC DE FORT BELLES GRAVURES

ET MAGNIFIOUEMENT RELIÉS.

BUURSES.

PARIS, LE 14 JANVIER.

rois p. c	78	85	Actions réunies.	998	
natre p. c			Différée ancienne.	MILL	
ing p. c	110		Dito nouv. s. inté.	12	
ct. de la Banque.	-		Dette active	17	112
bl. la vil. de Par.	1170		Id. passive		
imprunt belge	100		Emp. rom		
ociété Générale.	035		Rente de Naples	99	20
anque de Belgiq.	595		Empr. portugais.	11 15	
Iutualité	-		Miguéliste	-	

	AMS	TERDAM,	LE 14 JANVIER.	
Dette activ.	101	718	[Certific. à Amster.]	12
10 2 1 2	54	118	POLOGNE. L. fl. 300	122 314
fférée			PRse. L. de Rd. 50	1 to 1 to 1 to 1
llet de change.	25	5116	ESPAGNE. E. Ard	16 314
bl. synd. d'am	94	5/4	Dito grd	TO THE REAL PROPERTY.
» 3 1 ₁ 2.	=		Dette diff. 1830.	-
de C. des PB.	174	114	» anc .	1157 101
n nouvelle.			n passive.	4 3116
USSIE. Hope et Co			AUTR. Métall. 5.	
» 1829 , 5.		Check Co. Land Co.	Bres. Obl. à Lond.	
ser an or livre	70	114	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	

TAN - SMINNING	ANVERS,	LE 15 JANVIER.	
ANVERS. Det. act.		A PRUSSE. Em. à Berl. NAPLES. Cert. Fal.	122 5[4 95
Empr. de 48 mill.	98 314	P ET. Rom. Lev. 1832.	100 112
Id. de 30 mill.	88 518	P Cert. à A. 1834	99 114
HOLL. Dette. activ.			200
Rente rembours	104 101 5	CHANGES.	
AUTRICHE. Métalli.	107	All	11.
Lots de fl. 100	558	Amsterd. C. jours.	11 010 p
» fl. 250	464	Id. 2 mois.	In Tariffin
» fl. 500	825	Rotterd. C. jours.	1 1 ₁ 8 p
Polog. Lots fl500	120 112	Al Id. 2 mois.	
» » fl. 500.	158 112	Paris. C. jours.	pair
Bres. Em. L. 1834.	77 112	Id. 2 mois.	718 °[0 P
ESPAGNE, Ardoin	16 318 à 112	A Londres. C. jours.	5919
Dette passiv. 1834.		Id. 2 mois.	The state of
» Différée	5	P Francfort. C. jours	
DANEMARC. E. Nott.		Id. 3 mois.	
Dito à L	74	P Bruxelles et Gand.	

Contract of the last of the la		-	_			-
BRUXELLES, LE 15 JANVIER.						
Dette active 2 12	52	112		All	Brasseries	PREMIER NO.
Emp. Rothschild.		514		P	Tapis	D. Z. JOHN LON
Fin courant				331.	Fer d'Ougrée	Some Park
Emp. de 30 mill.	88	112		p	Mutualité.	106 314
Eld. de 37 mil.	67	318	et	p	S. C. Bruges	- 100 014
Emp de 1852 (4).	THE REAL	010	16	108	Monceaux	100 de 15 112
Act de la Soc. G.					Act. Réunies	_andminus
Emp. de Paris				A	Borinage	A State
S. de Comm. de c.	120			P	Houyoux,	
B. de Belgique	60			P	Papeterie.	
C. de S. et Oise	101	112	et	A	Papeterie Lits de Fer	THE MINE THE
Hauts-Fourneaux.	99	111	1100	P	Luxembourgeoise	Mary miles and
Banque Foncière.	I PERSON			1111	Civile	H8
Idem				P	Herve	
Flenu	31000			4113	Ch. de Fer de Col.	restrictions.
Hornu	I ST			1003	Ch. de B., M. et B.	AJEDIOVA DE IL
Sclessin	1			10.53	Asphalt	manion william
Soc. Nationale.				P	Holl. Dette active.	54
Levant du Flenu.					Losrenten inscrit.	100
Ougrée	-				Autriche, Métallig	106 314
Sars-Longscham.	100				Naples. C. Falcon.	130-11-1
Chemin de Fer					Espagne. Ardoin.	16 1 ₁ 2 et
Vennes					Fin courant	-
St-Léonard					Prime un mois	Total Contract
Chatelineau	1 2				Différée de 1830.	Water of State
Verreries	. 20				Idem de 1835	PERSONAL PROPERTY.
Betteraves					Passives	WELL THE
Verrer, de Charl		0011			Brésil. E. de Roth.	76 514
L'Espérance				m vit	Bome. E. de 1854.	

VIENNE, LE 7 JANVIER.

Métalliques 5 p. c., 108 132- Actions de la Banque, 1512.

PORT D'ANVERS. - ARRIVAGES DU 14 JANVIER. Après-midi. - La goelette française Jean Bart, v. du Hayre, ch

La chasse-marée français Active, v. du Havre, ch. de café. La galiote belge Maria, v. de Mossine, c. de fruits, vin, etc. La goelette belge Ludd, v. de Londres, ch. de plomb, mécaniques.

PLACE D'ANVERS, LE 15 JANVIER.

Café, —Les affaires ont été insignifiantes aujourd'hui dans cette fève. Environ 200 halles Brésil et St.-Domingue ont seules eté traitées à différens prix.

Riz. — On a cité la vente de 500 balles Bengele à prix inconnu. Le marché a été calme pour les autres articles.

Imprimerie de J.-B, Nossent, rue du Pot-d'Or, Nº 622, à Liége.